

Les pardons de la baronne de Chantal

Le pardon n'est pas toujours facile à accorder. Même pour une sainte.

Sainte Jeanne de Chantal (1572-1641) est proposée comme modèle pour tous les états de la vie d'une femme : jeune fille, épouse, mère de famille, veuve, religieuse. Nous pourrions ajouter ce que ses biographes omettent : femme trompée.

Il est certain que la deuxième fille de Bénigne Frémyot et de Marguerite Berbisey donne les preuves de son éducation virile et catholique en déjouant les attaques à son intégrité lorsque, adolescente, elle habitait le Poitou auprès de sa sœur Marguerite. Elle n'hésitait pas non plus à s'exposer au déplaisir de son beau-frère, le baron des Francs, en refusant d'épouser un de ses amis, huguenot endurci.

Son père la rappelle à Dijon lorsqu'elle avait 20 ans. Séduisante, elle est très recherchée en mariage. Mais le président Frémyot avait choisi le jeune homme à qui il voulait la donner : Christophe de Rabutin, baron de Chantal, fils unique de Guy de Rabutin et de Françoise de Cosseret. Agé de 27 ans, il est brillant cavalier et sert son Dieu et son roi avec la fougue de sa race. Le président le connaît bien, ils partagent les mêmes idées politiques et le jeune homme s'illustre dans les guerres de la Ligue en Bourgogne au cours desquelles il est plusieurs fois grièvement blessé. Ce mariage, bien qu'arrangé selon les usages du temps, est heureux. Jeanne, qui ignorait tout des soucis de la vie, devait sacrifier sa chère liberté pour plaire à son mari et prendre en main les affaires de Bourbilly. Ce domaine des Chantal avait été négligé depuis la mort de la mère du jeune baron quelques années auparavant. Dans cette redoutable école la nouvelle mariée découvre ses dons de gérante et acquiert encore plus l'estime de son mari. Le jeune couple s'aimait profondément et avait six enfants dont les deux premiers sont morts en bas âge. Celse-Bénigne, l'aîné des quatre qui ont survécu deviendra un jour le père de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné.

Mme de Chantal vit en bonne chrétienne, élève bien ses enfants, insiste que son mari l'accompagne à la paroisse pour la Messe du dimanche pour donner l'exemple aux gens. Lorsque son cher époux s'absente pour le service du roi, elle s'habille plus sobrement, prie davantage, prend de bonnes résolutions. Mais elle avoue elle-même que ses prières furent le plus souvent pour le retour de M. de Chantal sain et sauf au foyer. Dès qu'il revient, sa vie de prière est un peu oubliée, et la vie des fêtes recommence.

Cette vie idyllique, partagée entre les joies de la famille, les fêtes, les mondanités, connut une fin brutale. Christophe revient de la cour, malade, près de son épouse au début de l'année 1601. Elle le soigne avec une compétence dictée par son amour pour lui. Presque tous les jours pendant la convalescence de M. de Chantal, les deux époux s'entretiennent longuement du mépris de cette vie et du grand bonheur de servir Dieu seul. Le malade, plus proche de l'éternité qu'il ne pensa, voulait qu'ils fassent une promesse réciproque : que le premier libre par la mort de l'autre consacrerait le reste de ses jours au service de Dieu. Jeanne ne peut supporter la pensée d'une séparation et détourne la conversation dès qu'elle est entamée.

À l'automne, se sentant mieux, Christophe accepte une invitation à la chasse proposée par un cousin, Louis d'Anlèzy, baron de Chazelles, son ami intime. Ce fut une décision fatale. Un coup

d'arquebuse lâché accidentellement par son cousin le blesse mortellement. Se sachant mourant, le baron lui pardonne, envoie ses serviteurs à plusieurs paroisses chercher un prêtre, et un autre chez sa femme pour la prévenir de l'accident. Elle venait d'accoucher de leur dernière fille depuis à peine 15 jours et était encore au lit. Elle se lève promptement pour aller trouver son mari qu'on avait porté dans une maison du village voisin. C'est lui qui détourne le chagrin de son épouse qui en voulait à l'imprudence du cousin. C'est lui qui empêche ce malheureux de « plonger son épée dans son propre cœur pour venger lui-même sur lui-même, par sa tragique mort, celle de son ami. » Christophe de Rabutin Chantal meurt très chrétiennement après neuf jours d'agonie, dans la fleur de l'âge.

La vie de Jeanne de Chantal est changée à tout jamais.

Pourtant un acte notarié apprend que sa vie de femme, d'épouse, n'était peut-être pas aussi idyllique qu'on pourrait la supposer. Christophe, que Bussy Rabutin décrit comme étant « fort galant jusqu'à ce mariage », avait peut-être encore des moments de faiblesse. Il avait engendré une fille en dehors de son mariage. Nous ignorons tout des circonstances de cette affaire, sauf le nom de l'enfant : Claudine. Nous ne savons pas la date de sa naissance ni l'identité de sa mère. Nous savons seulement que c'est Jeanne qui l'élèvera.

Avant de quitter la Bourgogne en mars 1610, la baronne de Chantal met ordre à ses affaires et à celles de ses enfants. Elle est ainsi libre de commencer une nouvelle aventure spirituelle en fondant, avec François de Sales, à Annecy, l'Ordre de la Visitation.

Son fils, Celse- Bénigne, déjà pris en charge par son grand-père et tuteur, le président Frémyot, est destiné à la cour et à l'armée comme son père. Marie-Aimée, sa fille aînée, épouse en octobre 1609 le frère cadet de François de Sales, Bernard, baron de Thorens. La dernière fille, Charlotte, est morte au début de cette année 1610 à l'âge de neuf ans. Jeanne de Chantal emmène avec elle son autre fille Françoise, pour l'élever auprès d'elle à Annecy. Et Claudine.

Si Claudine était née avant le mariage de son père, elle aurait été en âge de se marier et rester en Bourgogne. Or, il n'en était rien. Guy de Rabutin, baron de Chantal, son grand-père, dans un codicille du 7 février 1606, à son précédent testament du 9 juin 1603, fait un legs de 100 livres à Claude, donnée, (bâtarde) de son fils « feu messire Christofle de Rabutin ». *Dans son dernier testament du 1^{er} avril 1610, il lui lègue « la rente de huit livres six solz huit deniers... qui lui sera délivré lorsqu'elle aura trouvé son partye par mariage ou qu'elle sera rendue religieuse, ou, au lieu d'icelle constitution, lui sera baillé la somme de cent livres au choix d'icelle. »*¹

Marie-Aimée de Rabutin, baronne de Thorens, meurt le 7 septembre 1617 en couches à Annecy, quelques mois à peine après la mort de son mari à Pignerol. Elle institue François de Sales par testament son héritier universel. Sa mère renonce aux droits que lui laisse sa fille et, à sa demande : « *Mondict seigneur le Reverendissime Evesque promet donner et payer dans hung an prochain venant a damoysselle Claudine de Rabutin, donnée du feu seigneur baron de Chantal, mary de ladite Reverende dame superieure, mariée a M. Nycolas Busact en augmentation de sa dote la somme de cinquante escus de huit florins savoie piece...* »²

À travers ces quelques faits campés froidement sur le papier, nous pouvons deviner à quel point Jeanne de Chantal fut femme, à quel point elle avait vécu un désarroi connu de beaucoup

¹ Cf. Protocole de Bonaventure Goujon pour les années 1608-1611, fol. 379 et 442, étude de M Redon, notaire à Autun, cité in Lazare Collin, *Mon Village, Thostes-cn-Auxois*, Dijon, 1929, p. 169-170, n. 4.

² Archives Visitation d'Annecy, Carton F. de S. 2, liasse B, n° 18.

de femmes de son temps, et pas seulement de son temps... une femme qui aime profondément son mari et se sait aimée par celui qui l'a trompée. Quelles que soient les circonstances de l'arrivée de Claudine au monde, Christophe reconnaît sa paternité et Jeanne lui offre le pardon et la compréhension d'un moment de fragilité. Elle accepte la fillette dans sa maison et l'élève avec ses propres enfants.

Il ne faut rien dramatiser, car le fait était alors, malheureusement, monnaie courante. Aussi, la femme n'avait pas l'indépendance dont elle jouit aujourd'hui. Une lettre que Jeanne écrira à sa fille, Marie-Aimée, en 1617, nous permet de comprendre un peu mieux la mentalité du temps : « ...*toutes les femmes se doivent tenir pour des esclaves puisqu'elles sont sujettes aux hommes qui la plupart du temps vivent selon leurs passions, mais il faut rendre cette soumission pour l'amour de Dieu qui l'a imposée...*»³

Pour la baronne de Chantal, la soumission de la femme à son mari était vécue dans la foi. Ce n'était pas qu'un "esclavage" d'usage. Si, selon les normes sociales de l'époque, elle n'avait guère d'autre choix que d'accepter l'enfant de son mari, cela n'enlève rien de la blessure de son cœur, de ses affections.

La petite Claudine grandissait dans la famille et éventuellement épousa Nicolas Busact. Elle eut au moins deux filles nées en 1614 et 1617. Nous en trouvons les traces dans la correspondance de la Mère de Chantal.

Elle écrivait d'Annecy en 1627, à son gendre, Antoine de Toulonjon, mari de sa fille Françoise, pour lequel elle cherchait des servantes et valets sûrs : « ...*Si je puis tout amasser nous les enverrons tous ensemble, avec la petite de Claudine, qui est fort jolie fille et déjà grandelette de treize ans, bien nourrie en la crainte de Dieu.*»⁴

Quelques semaines plus tard elle écrit à sa belle-fille, Marie de Coulanges, baronne de Chantal : « *Quant à la petite fille de la pauvre Claudine, elle est bien jolie fillette, mais elle n'a que dix ou onze ans; c'est la filleule de feu ma fille de Thorens. Faites-moi savoir au plus tôt si vous la voulez maintenant ; nous l'enverrions avec sa sœur chez ma fille de Toulonjon où vous l'enverriez prendre.* »⁵

Les deux fillettes sont envoyées donc à Alonne chez les Toulonjon et à Paris chez les Chantal. Puis, c'est de nouveau le drame. Le jeune baron de Chantal est tué à l'île de Ré en 1627 et sa veuve meurt en 1633, laissant leur fille unique doublement orpheline. Jeanne dévoile de nouveau son cœur de mère dans une lettre à Mme Philippe II de Coulanges⁶ : « *Elle m'oblige infiniment, cette chère Mère⁷, pour l'amour tout maternel qu'elle porte à la petite orpheline⁸, et encore sa bonté s'étend à vouloir avoir soin et servir de maîtresse à la petite Busact.* »⁹

Jeanne de Chantal pardonne à son mari, élève sa fille, l'établit dans la vie, et s'occupe aussi de ses enfants.

³ Lettre 106, À la baronne de Thorens, Annecy, début janvier 1617, in Sainte Jeanne de Chantal Correspondance, Cerf/CEFI, 1986-1996, 6 vol., 1, 213-214.

⁴ Ibid. Lettre 1027, à M. de Toulonjon, Annecy, 18 juillet 1627, III, 255-256.

⁵ Ibid. Lettre 1035, à la baronne de Chantal, Annecy, vers le 12 août 1627, III, 264-265.

⁶ Ibid. Lettre 1674, à Mme Philippe II de Coulanges, Annecy, septembre 1633, IV, 542-543.

⁷ Madame de Coulanges.

⁸ Marie de Rabutin Chantal, fille de Celse Bénigne et de Marie de Coulanges.

⁹ Une des filles de Claudine de Rabutin Chantal.

UN DEUXIÈME PARDON

La jeune baronne, veuve à 28 ans, avec ses enfants encore en bas âge à sa charge, a un autre pardon à accorder. Celui du meurtrier involontaire de son mari qu'elle ne voulait jamais revoir. Il fallait attendre la suave et sage direction de François de Sales pour que la réconciliation se fasse.

Elle fait un voyage en Savoie pour rencontrer son directeur spirituel au printemps de 1605. Elle avait besoin d'un entretien personnel pour conférer des besoins de son âme ; les lettres ne suffisaient pas. Avaient-ils parlé à ce moment d'une entrevue éventuelle avec le pauvre baron de Chazelles ? Nous l'ignorons. Mais dans une lettre du 3 juillet 1605, François de Sales lui écrit : « *Il n'est pas de besoin que vous en recherchiez ni le jour ni les occasions, mais s'il se présente, je veux que vous y portiez votre cœur doux, gracieux et compatissant. Je sais que sans doute, il se remuera et renversera, que votre sang bouillonnera ; mais qu'est-cela ?... Je réplique : je n'entends pas que vous recherchiez la rencontre de ce pauvre homme, mais que vous soyez condescendante à ceux qui le vous voudront procurer, et que vous témoigniez que vous aimez toutes choses. Oui, la mort même de votre mari...* »¹⁰

Jeanne, qui ne fait jamais rien à moitié, soldera ce pardon, trois ans plus tard, en acceptant d'être marraine d'un enfant de celui qu'elle avait refusé de voir pendant plus de quatre ans.

... ET UN TROISIÈME

Après la première année de son veuvage, son père la fait venir à Dijon auprès de lui pour tâcher de la distraire un peu. Elle ne pouvait pas rester trop longtemps, car étant chargée de la tutelle de ses enfants elle devait penser à leurs affaires. Elle retourne à Bourbilly où elle reçoit l'ultimatum de son beau-père, le baron Guy de Rabutin Chantal, de venir auprès de lui avec ses enfants à Monthelon. Ce monsieur, âgé de 75 ans, fut sévère et irascible. Il écrivait à sa bru que si elle ne venait pas il se remarierait et déshériterait ses enfants. Jeanne, pour sauvegarder le patrimoine de ses enfants, et sachant sans doute ce qui l'attendait, obéit et se rend à Monthelon pour y faire, comme elle dit elle-même, un purgatoire de sept ans et demi.

Madame la baronne de Chantal, que saint François de Sales décrira un jour comme "impérieuse", qui avait su prendre en mains la gérance du domaine de Bourbilly, qui avait éteint les dettes de son mari et veillé à la bonne marche de leurs affaires, clic qui avait été la fierté de son mari, qui avait su jouer son rôle de maîtresse de maison et de mère de famille, n'avait plus un mot à dire à Monthelon. Le baron Guy est complètement dominé par une servante maîtresse qui lui avait donné cinq bâtards. Comme l'écrit le premier biographe de Jeanne de Chantal, Françoise-Madeleine de Chaugy, il n'y a rien de pire qu'une servante devenue maîtresse.

Les rôles sont intervertis. La fière Jeanne ne peut pas même offrir un verre de vin à un messager sans la permission de la servante.

Jeanne accepte cette situation sans mot dire, sans jamais se plaindre. Elle s'occupe même des enfants de la servante avec les siens, elle les habille, leur apprend le catéchisme, à lire. On devine la souffrance de son cœur de mère d'être obligée d'élever ses enfants dans une telle ambiance ; de leur donner une bonne éducation, des valeurs morales, alors qu'ils avaient l'inverse sous leurs yeux à tout moment. Elle assume tout cela sans manquer à la charité à l'égard de celle qui la tyrannise.

¹⁰ Œuvres de Saint François de Sales, Annecy, 1892-1964, 24 vol., XIII, 67-78.

Cette femme, jalouse de Jeanne, fait tout son possible pour monter le vieux baron contre sa belle-fille. Elle souffre de ce traitement, de voir les biens de la maison dissipés, mais si elle ose en faire une remarque, la situation s'envenime. M. de Chantal mène grand train de vie et veut que tout soit organisé par la servante.

Jeanne garde son âme en paix, renonce à toute autorité dans cette maison, s'occupe des pauvres dans une petite pièce écartée et travaille de ses mains pour eux.

Cette situation malaisée, acceptée et vécue pour assurer l'avenir de ses enfants, dura jusqu'à la fondation de la Visitation en 1610.

C'est encore des actes notariés qui nous révèle le nom de cette personne que les biographes de la Mère de Chantal taisent : Girarde Rebourg, femme de Jehan du Verne, sergent royal général de Thostes dans l'Auxois.

Guy de Rabutin lègue à sa maîtresse en 1603, 150 livres, en 1609, une maison avec jardin chenevière et pré à Monthelon. Par son second testament il lui lègue 150 livres supplémentaires « *tant pour ses sallaires que pour les agréables services qu'elle luy a fait* ». Par un autre acte du 11 octobre 1611, le vieux baron approuve et ratifie les legs précédents faits à ladite Rebourg, ainsi que l'autorisation donnée à elle, à « *ses hoirs et ayant cause de vendre du vin, tenir logis et cabaret* » dans la maison léguée par lui.

Jeanne-Françoise Frémyot, qui se trouvait en Bourgogne pour régler les affaires de son père, décédé en janvier 1611, ajoute la note suivante pour son fils, Celse-Bénigne : « *Mon filz, je vous prie et vous ordonne, au cas que je vienne à mourir devant Monsieur vostre grand-père, que vous ayez à conserver à Girarde sa maison que mon dict sieur luy a donnée, sous l'espérance que j'ay qu'elle continuera à le servir soigneusement et à conserver le bien de la maison fidèlement* ». ¹¹

Le beau-père de Jeanne de Chantal meurt en 1613. Elle est obligée de faire de nouveau le voyage de Bourgogne, accompagnée par son fils Celse- Bénigne et son gendre le baron de Thorens, pour mettre ordre aux affaires de succession. Elle a certainement observé la première les consignes qu'elle avait données à son fils, puisqu'elle écrit à Jean Coulon, receveur de la maison de Chantal, le 12 février 1617 : « *Oui, il faut faire le bien contre le mal et survenir à la nécessité de Duverne* » ¹². Cette simple phrase mise dans son contexte poignant, est bouleversante. C'est la vengeance d'une sainte.

Ainsi fut forgé l'âme de la femme qui devint la fondatrice de l'Ordre de la Visitation.

MARIE-PATRICIA BURNS, VSM
VISITATION D'ANNECY

¹¹ Cf.n. 1.

¹² Correspondance, Lettre 109, à Monsieur Colon, Annecy, 12 février 1617, 217-219.